

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU mardi 27 février 2018

Excusés W. CRAW, C. SERRE, R. SUNE, C. FEUGUEUR

Nommée secrétaire de séance : Mme S.DELPECH

La réunion débute à 18h40

M le Maire informe qu'un sujet doit être ajouté à l'ordre du jour, il s'agit du déclassement du morceau de parcelle communale qui a été vendue à M Matthew LACEY, dans le prolongement de sa maison et qui n'avait pas encore été déclassée. **Accord à l'unanimité** pour le déclassement de cette partie de parcelle.

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 18 décembre 2017

Ce compte-rendu n'entraîne pas de remarque particulière, il est donc approuvé.

2 Approbation des compte de gestion et compte administratif de la commune pour l'exercice 2017

Ces comptes ont été adressés aux conseillers au moment de l'envoi des convocations pour qu'ils puissent en prendre connaissance et préparer leurs questions. Pour rappel, le compte-de gestion émane de la trésorerie et le compte administratif reprend toutes les écritures passées par la commune. Les 2 comptes correspondent en tous points à la virgule près. En voici le détail :

Compte de gestion 2017 : les mouvements suivants ont été constatés :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2016	:	82 629.31 €
Résultat de l'exercice 2017	:	- 529.57€
Résultat de clôture 2017	:	82 099.74 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	:	28 836.25 €
Résultat de l'exercice 2017	:	- 40 020.34 €
Résultat de clôture 2017	:	- 11 184.09 €

Compte administratif 2017 : Les mouvements suivants ont été constatés :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	231 695.72 €
Recettes	:	231 166.15 €
Résultat de clôture 2017	:	- 529.57 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	76 738.32 €
Recettes	:	36 717.98 €
Résultat de clôture 2017	:	- 40 020.34 €

Monsieur le Maire est sorti pendant la durée des 2 votes. **Accord à l'unanimité.**

3 Reprise de la relève des compteurs d'eau potable par la commune

Compte-tenu des coûts élevés demandés par les sociétés prestataires pour le compte de Carcassonne Agglo et des nombreux dysfonctionnements constatés suite aux relèves effectuées par lesdits prestataires, Carcassonne Agglo a décidé que les communes en régie reprendront la relève des compteurs d'eau potable. En effet, plusieurs communes ont déjà repris cette compétence à titre expérimental sur l'année 2017 (la plus proche étant Serviès en Val), et les résultats obtenus ont donné entière satisfaction, les agents communaux sont, en effet, les mieux placés pour effectuer cette relève. Ce service sera donc mis en place à partir de l'année 2018, avec 2 relèves par an, comme par le passé une en juin et une en fin d'année. La commune sera rémunérée à hauteur de 2 € par compteur et les agents disposeront d'une tablette numérique fournie par Carcassonne Agglo, qui assurera également leur formation à l'utilisation de cet outil. **Accord à l'unanimité.**

4 Projet de lotissement

Suite à la visite du trésorier de Carcassonne Agglo, M Alain QUINTANE, qui a présenté à M le Maire et à la secrétaire l'évolution des finances de la commune, il s'avère que la répercussion de la baisse des dotations de l'Etat mise en place pour la 3^{ème} année consécutive, comme cela avait été annoncé, se fait réellement sentir cette année. Il est urgent et nécessaire de trouver des recettes. Nous avons appris tout récemment par la DDTM que l'ARS était revenu sur sa position quant à l'interdiction de construire sur la commune et que certaines parcelles pourraient devenir constructibles après dépôt et instruction de CuB au cas par cas. La commune possède des parcelles sur le haut du village qui pourraient être étudiées dans le but de construire un lotissement, rendez-vous est pris avec la DDTM qui viendra voir sur le terrain. **Affaire à suivre.**

5. Projet de création d'une commune nouvelle

Plusieurs communes réfléchissent à la création d'une commune nouvelle, des réunions de territoire ont lieu régulièrement. Compte-tenu des délais imposés, à savoir une création avant le 31 décembre 2018 car 2019 est l'année de préparation des prochaines élections municipales qui auront lieu en 2020, et aucun nouveau projet ne peut être lancé à ce moment-là ; il est donc fort probable que ce dossier soit reporté après les élections de 2020. Il est cependant décidé de réunir les communes du Val de Dagne régulièrement afin d'obtenir un maximum d'informations, éclaircir certains points et réfléchir sereinement aux meilleures conditions de création. Pour rappel, la Réforme Territoriale rend obligatoire ces fusions/création à plus ou moins long terme.

6. Investissements à prévoir au budget 2018

Compte-tenu des réductions budgétaires entraînées par la baisse des dotations, le programme de goudronnage des chemins communaux prévus pour 2018 ne peut pas être maintenu dans son intégralité à moins de contracter un emprunt. Même si la dette de la commune est plus que raisonnable et inférieure à la moyenne, le trésorier nous a informés qu'il serait difficile d'obtenir un prêt, toujours du fait du manque de recettes actuel. M le Maire propose de diminuer ce programme de moitié, c'est-à-dire réaliser les travaux pour un montant de 25 000€ (sachant que nous devons déjà 6 000 € à COLAS sur les travaux réalisés en 2017), le reste des travaux sera réalisé sur 2019 dans la mesure des capacités financières de la commune.

En revanche, l'an passé le budget pour l'achat de décorations de Noël avait été supprimé, M le Maire propose de le rétablir cette année, d'une part pour ne pas favoriser et/ou pénaliser toujours les mêmes postes de dépenses, mais aussi parce que les conditions météorologiques de la fin de l'année avec beaucoup de vent en ont détérioré plusieurs et il faut les remplacer. **Accord à l'unanimité.**

7. Subventions à prévoir au budget 2018

Comme tous les ans, il faut séparer les cotisations obligatoires aux différents organismes dont le montant est fixé suite aux prises de délibérations et aux réglementations diverses des subventions libres accordées par la commune aux associations.

Il est proposé de reprendre la liste 2017 dans son intégralité, mais compte-tenu des économies à réaliser, les postes sont repris et discutés au cas par cas et les propositions se décomposent comme suit.

Participations / cotisations obligatoires :

CIOS	1 165 €
FEDON 11	110 €
ONF	252 €
SIVOS	24 605 €
SYADEN	2 300 €

Subventions libres :

Abribus	150 €
ACCA de Pradelles	250 €
AICA	125 €
Asso Maires de l'Aude	60 €
Asso scolaire VDD	150 €
FJEP	1 000 €
3 ^{ème} âge Montlaur	150 €
Rugby VDD	150 €
VDD Trial Club	150 €
Scion Montlaurais	150 €
Art de Vivre en Alaric	150 €
CAUE	30 €

Cas particulier du Club de Scrabble qui n'est pas constitué en association mais qui remporte un vif succès et se réunit 2 fois par semaine, les membres demandent des dictionnaires et un petit frigidaire comme celui du secrétariat de mairie. Afin d'atteindre un montant équivalent aux subventions accordées aux autres associations soit 150 €, il est accordé 1 dictionnaire + le frigidaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'installer des bornes pour récupérer les ampoules et les piles usagées dans le hall d'entrée de la mairie **Accord à l'unanimité.**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est clôturée à 20h05